LE QUARTIER SAINT-ANDRÉ-DES-ARS A PARIS DES ORIGINES A 1600 ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE

PAR

JEAN-CLAUDE GARRETA

INTRODUCTION

Le quartier Saint-André-des-Ars, situé sur la rive gauche de la Seine, est réuni à Paris lors de la construction de l'enceinte de Philippe Auguste et perd son individualité au XVII^e siècle.

PREMIÈRE PARTIE DES ORIGINES AU XIII° SIÈCLE LA SEIGNEURIE DE L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

CHAPITRE PREMIER

LES LIMITES. LA NOMENCLATURE DES RUES.

La définition du mot quartier peut s'appliquer à cet ensemble de rues diversement nommées au moyen âge. Les limites administratives ont peu varié depuis l'Ancien Régime, mais des bouleversements sont venus, au xixe siècle, modifier la configuration des rues.

CHAPITRE II

L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

La découverte de vestiges antiques permet de situer vers le sud de ce quartier une ville du Haut-Empire avec ses voies en quadrillage. Cette zone renferme, à proximité du Palais des Thermes, le théâtre et peut-être le cirque. Tout est détruit vers 280 et de nouvelles voies traversent les ruines à partir du Bas-Empire.

CHAPITRE III

RENAISSANCE DU QUARTIER A L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

Fondée au vie siècle, l'abbaye de Saint-Vincent-et-Sainte-Croix, plus tard de Saint-Germain, donne un développement rapide, malgré les invasions normandes, aux terrains de ce quartier qui la relient au Petit-Pont et à Paris. Vignes et moulins témoignent d'une activité agricole; l'élevage et la pêche continuent d'être pratiqués dans les îles et sur les rives de la Seine après le xiiie siècle.

CHAPITRE IV

ALIÉNATIONS DE LA CENSIVE ET MORCELLEMENT FÉODAL DU QUARTIER.

Quelques « fiefs » se rencontrent à l'intérieur de la censive parisienne de l'abbaye, tels le Petit-Châtelet et le fief de Gloriette. Le fief des Cordeliers dépend de Meudon, qui relève de Marly-le-Châtel; il est racheté par l'abbaye en 1367. On trouve, en outre, de ces « censives imaginaires » dont parle Sauval.

CHAPITRE V

LE POUVOIR TEMPOREL DE L'ABBAYE.

Les aveux rendus au roi par l'abbé, en 1385 et 1522, précisent les revenus des offices claustraux; les « rentes ou croîts de cens » dont jouit le pitancier sont assimilées par lui à une censive particulière à l'intérieur de la mense conventuelle. Soutenant, pour sa part, la même prétention, le trésorier fait valoir en plus des droits de justice afférents à son office. L'abbaye rencontre quelque difficulté à percevoir ses redevances sur les tenanciers de haut rang qui habitent dans sa censive; celle-ci avait sans doute été augmentée par l'union d'autres censives comme celle de Sainte-Croix.

CHAPITRE VI

LE POUVOIR JUDICIAIRE ET SPIRITUEL.

L'arbitrage de janvier 1211 supprime la justice spirituelle de l'abbaye dans Paris; l'ordonnance de Philippe III, dite la Philippine, en février 1273, restreint l'étendue de la justice; enfin, la présentation aux cures de Saint-André et de Saint-Cosme est retirée à l'abbaye en 1345.

CHAPITRE VII

SAINT « ANDRÉ » DES « ARTS ». LE CLOS DE LAAS.

L'oratoire de Saint-Andéol est l'origine probable de l'église Saint-André. Signalé à partir de 1171, le Laas devient Ars vers 1230, avec des variantes. Les étymologies proposées depuis deux siècles doivent sans doute se ramener au germanique art ou lar, champ ou clairière. Dans l'étendue du clos de Laas, les vignes font place aux maisons à la fin du XII^e siècle.

CHAPITRE VIII

L'ENCEINTE DE PHILIPPE AUGUSTE
DE LA TOUR DE NESLE A LA PORTE GIBARD.

Le problème d'une enceinte antérieure au XIII^e siècle reste posé. Le mur de Philippe Auguste, décelé presque tout au long sur le plan cadasdral, est encore visible aux tours D, E et G (27, rue Guénégaud; 34, rue Dauphine; passage du Commerce). Des quatre portes, une seule resta continuellement en service sur un des chemins menant à l'abbaye, la porte des Cordeliers.

DEUXIÈME PARTIE TOPOGRAPHIE

CHAPITRE PREMIER

ÎLOT COMPRIS ENTRE LA SEINE, LA RUE DU COLLÈGE-SAINT-DENIS, LA RUE SAINT-ANDRÉ ET LE MUR D'ENCEINTE.

Le Petit-Nesle, acquis par Philippe le Bel en 1308, est agrandi par le duc de Berri; le duc de Nevers, en 1572, achète le Grand-Nesle.

Toute la moitié orientale de cet îlot est accensée en une seule fois en 1252. Au nord-est se fonde, en 1261, le couvent des Sachets, qui cèdent la place aux Augustins en 1293.

Les tuileries établies au bord de la Seine disparaissent à la fin du xime siècle.

Le collège Saint-Denis, installé en 1263, possède des terrains allant, au xive siècle, jusqu'à la Seine et englobant la rue du Collège. Le duc de Berri forme le Grand-Nesle aux dépens des Augustins et du collège Saint-Denis.

L'hôtel de Bussi du xive siècle devient l'hôtel de Lyon des xve et xvie siècles; les maisons Piédalet occupent l'angle des rues du Collège et Saint-André.

CHAPITRE II

ÎLOT COMPRIS ENTRE LA RUE DU COLLÈGE ET LA RUE PAVÉE.

Dans l'hôtel du connétable Gilon le Brun se succèdent les Rosny, le comte de Sancerre et Le Viste, avocat au Parlement. Le président La Driesche, en l'agrandissant, construit l'hôtel d'Hercule, acquis par Charles VIII, puis par les Duprat.

A l'est, au delà des maisons de l'avocat Luillier, la maison d'angle appartient à Olivier Allégret.

Rue Pavée, l'hôtel de Laon est tenu par l'évêque de Noyon, puis par l'évêque d'Autun (1358), l'évêque d'Arras (1352), enfin par les évêques de Laon. Le duc de Nemours l'achète en 1577.

Le maréchal de Champagne, puis le président Hugues de Crussy habitent la maison de la Seraine.

L'hôtel d'Eu, occupé par Robert II d'Artois, puis par Jean d'Artois, comte d'Eu, est vendu par les comtes de Clèves, en 1577, à Louis de L'Estoille et à Bermainville.

On trouve encore, rue Saint-André, la maison de la prieuse de l'Hôtel-Dieu, celle de l'abbé du Jars et, enfin, celle de l'évêque de Lisieux.

CHAPITRE III

ÎLOT COMPRIS ENTRE LA RUE PAVÉE ET LA RUE GUI-LE-QUEUX.

Dans l'hôtel d'Arras habitent le président Hugues de Bouville, puis le connétable Moreau de Fiennes et Jean Canart, évêque d'Arras. Après l'occupation du comte de Salisbury, l'hôtel est adjugé en 1446 à Paillart, conseiller du roi. Deux partages ont lieu au xvi² siècle.

Le revenu de trois maisons rue Pavée servit à la fondation de la chapelle des Rametz, en l'église Saint-André; à l'angle nord-ouest se trouve la maison de la Nasse.

CHAPITRE IV

LA TERRE D'HIRONDELLE (I) : ENTRE LA RUE DE L'HIRONDELLE ET LA SEINE.

L'évêque de Chartres, le connétable de Sancerre, puis l'archevêque de Besançon habitèrent le grand hôtel longeant la rue Gui-le-Queux.

D'importantes maisons occupent le reste de l'îlot : les Deux-Moutons, le Chapeau-Rouge, la Couronne et, au bout du pont Saint-Michel, le Dieu-d'Amour, l'Image-Notre-Dame, le Croissant ; une forge est installée rue de l'Hirondelle.

CHAPITRE V

LA TERRE D'HIRONDELLE (II) :

ENTRE LA RUE DE L'HIRONDELLE ET LA RUE SAINT-ANDRÉ.

On ne peut identifier toutes les maisons signalées ici au XIIIe siècle. L'Étoile-d'Or et le Cheval-Noir sont à l'ouest du collège d'Autun, fondé en 1339 dans la maison de l'évêque de Béziers et agrandi vers l'est jusqu'en 1347; on connaît quelques locataires de ce collège au xvie siècle.

Dans les maisons des Écureuils, de la Pomme-de-Pin, de la Souche, du Porc-Épic se rencontrent des propriétaires de condition modeste, marchands ou simples procureurs au Châtelet, car le peuplement a commencé ici plus tôt que dans le reste du quartier.

CHAPITRE VI

L'HÔTEL DE NAVARRE ET L'HÔTEL DE ROUEN.

En 1263, Thibaud V de Champagne acquiert des maisonnettes au sud de la rue Saint-André : c'est l'hôtel de Navarre, dont hérite Louis le Hutin ; il passe ensuite à la reine Jeanne d'Évreux, veuve de Charles le Bel, puis aux ducs d'Orléans et est loti en 1485 : la plus grande part forme l'Abri-Coitier et les familles Ruzé et Violle se partagent le reste.

L'archevêque Eudes Rigaut fait l'acquisition de l'hôtel de Rouen en 1269; l'aliénation, longtemps refusée par le chapitre, a lieu en 1564 et cause le lotissement de cet hôtel.

CHAPITRE VII

îLOT COMPRIS ENTRE LA RUE SAINT-ANDRÉ ET LA RUE DU CIMETIÈRE.

Les maisons de la Statua et du Bon-Puits sont d'importantes propriétés parlementaires; on rencontre, à l'est, une grande maison appartenant au collège de Boissy; à l'extrémité orientale, la dernière maison est abattue au xviie siècle pour dégager le portail de l'église Saint-André, construite pour la première fois entre 1211 et 1220.

CHAPITRE VIII

ÎLOT COMPRIS ENTRE LA RUE DU CIMETIÈRE, LA RUE DES POITEVINS ET LA RUE DU BATTOIR.

A l'est, une vaste propriété est transmise, avec quelques modifications, de Jean Lemoyne aux Chasserat, puis à la famille de Thou. La maison des religieuses appelées Sachettes était assise rue du Cimetière, ainsi que le « Château-Gaillart », où est fondé le collège de Boissy en 1356; on a les noms de locataires du collège au début du xve siècle.

Le procureur Denis Gron tient une importante propriété à côté du cimetière, où les marguilliers de l'église Saint-André font bâtir, en 1542, deux maisons, rue de l'Éperon; il faut signaler, rue du Battoir, deux pressoirs, désaffectés au xvie siècle.

CHAPITRE IX

ÎLOT COMPRIS ENTRE LA RUE DES POITEVINS ET LA RUE DU BATTOIR.

Les maisons de cet îlot paraissent avoir été ruinées au début du xve siècle. Sur une partie de ces terrains, une simple grange s'élevait en-

core au début du xvie siècle; sur une autre, le collège de Boissy installa des dépendances. Le procureur Étienne Férou possède une grande maison rue Hautefeuille. La censive des maisons au sud de la rue des Poitevins est réclamée par le Parloir-aux-Bourgeois.

CHAPITRE X

ÎLOT COMPRIS ENTRE LA RUE DU BATTOIR ET LA RUE MIGNON.

L'abbé de Vendôme a son hôtel rue de l'Éperon au xive siècle; trois maisons appartenant, au xvie siècle, à la famille Besançon le séparent du collège Mignon, amorti en 1385.

CHAPITRE XI

LE FIEF DES CORDELIERS ET LES PROPRIÉTÉS JOIGNANTES.

A côté du collège de Bourgogne, fondé en 1332, s'alignent, rue des Cordeliers, les maisons du Chaudron, de la Cuiller et l'hôtel du Cygne; ces demeures sont, dans l'ensemble, possédées par des artisans, comme celles de la rue du Paon. Les archevêques de Reims ont, dès le XIII^e siècle, leur hôtel au nord de l'impasse du Paon; dès cette époque, les dépendances de la rue Hautefeuille sont converties en louages.

Les maisons de la rue du Battoir sont dans la censive du Parloir-aux-Bourgeois; au sud-est, le collège des Prémontrés s'installe dès l'année 1252.

CHAPITRE XII

LE COUVENT DES CORDELIERS ET SES PARAGES ENTRE L'ENCEINTE ET LA RUE DE LA HARPE.

Les Frères Mineurs reçoivent un premier terrain en 1230, mais l'abbé de Saint-Germain s'oppose aux agrandissements; à l'ouest de l'église, la maison de l'Image-Saint-Louis est occupée par des particuliers.

On rencontre, en allant vers l'est, la maison de l'évêque d'Évreux, celle du prévôt Jcan Le Bacle et celles de l'abbé de Molesme, avant l'église Saint-Cosme-et-Saint-Damien, à l'angle de la rue de la Harpe, puis, en montant vers la porte Gibard, la maison de l'évêque de Clermont, le collège de Justice (amorti en 1354), le collège de Bayeux, installé en 1314 dans la maison de l'abbé de Livry, enfin l'hôtel de l'évêque d'Auxerre, du XIII^e au XVI^e siècle; à cette époque, le collège d'Harcourt acquit ces dernières maisons.

CONCLUSION

L'analyse topographique permet des études démographiques et écono-

miques. L'abbaye de Saint-Germain a donné son essor à ce quartier résidentiel pendant tout le moyen âge; son développement connut d'abord une période seigneuriale, à la fin de laquelle se situe, vers 1400, l'apogée de sa prospérité; la haute bourgeoisie s'y implanta après la guerre de Cent ans; la paroisse parlementaire de Saint-André-des-Arts n'existe plus aujourd'hui, mais le monde du Palais l'habite toujours.

APPENDICE

UNE IDENTIFICATION INÉDITE DE L'HÔTEL DE NESLE SUR UNE MINIATURE DU TITE-LIVE DE VERSAILLES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

La fausse donation de Childebert (558).

L'acte d'arbitrage de 1211.

La Philippine (1273).

Le Livre de la taille des années 1296 à 1300, paroisses Saint-Andrédes-Ars et Saint-Cosme-Saint-Damien.

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE
PLANS DE RESTITUTION

